La Courneuve (93) : le conseiller municipal aux 21 condamnations, Mohamed Bekhtaoui, à nouveau en garde à vue, il a mordu au mollet deux policiers et menacé de mort la commissaire en mimant un geste d'égorgement (Màj : Jugé le 6 octobre)

09/09/2022 à 15h18



09/09/2022

Ce jeudi 8 septembre, l'audience de comparution immédiate devait juger, une fois n'est pas coutume, Mohamed Bekhtaoui, 39 ans, conseiller municipal d'opposition sans étiquette de La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Le prévenu a fait état d'une grande fatigue, qui l'empêchait de préparer sereinement sa défense.

Le report lui a été accordé mais un mandat de dépôt a été

décerné et **l'élu attendra donc en détention avant d'être jugé le 6 octobre**. De lourdes charges pesaient sur lui. Il avait été interpellé lundi 5 septembre pour conduite sans permis, en récidive et sous l'emprise du cannabis et de la cocaïne. Il conteste avoir consommé cette dernière substance. **Il avait en outre mordu jusqu'au sang les mollets de deux fonctionnaires de police pendant la perquisition et avait menacé de mort la commissaire de La Courneuve, mimant un geste d'égorgement.**

[…]

Le Parisien

08/09/2022

Mohamed Bekhtaoui a été arrêté pour défaut de permis de conduire en récidive. Avec 21 mentions à son casier, ce n'est pas la première fois qu'il connaît des déboires judiciaires. Un de ses frères et sa mère ont également été mis en garde à vue. Lors de la perquisition au domicile familial, l'élu a mordu au mollet deux policiers qui tentaient de le maîtriser.

Les années se suivent et se ressemblent pour Mohamed Bekhtaoui, 39 ans. Ce conseiller municipal d'opposition, ex-UPR (l'Union populaire républicaine du souverainiste François Asselineau), de La Courneuve (Seine-Saint-Denis) a été placé en garde à vue en deux étapes depuis lundi 5 septembre. « Il lui est reproché des infractions routières », indique le parquet de Bobigny. Plus précisément, un défaut de permis de conduire en état de récidive légale.

Lundi, lors de la perquisition au domicile familial, à la cité des Fleurs, il a mordu au mollet deux policiers qui tentaient de le maîtriser. Ce mardi, son frère et sa mère l'ont rejoint en garde à vue pour des injures et menaces de mort. Elle a

fait l'objet d'une ordonnance pénale. Le frère a vu sa garde à vue prolongée.

D'abord jugé « irresponsable »… puis en bonne santé mentale

Ce même mardi, un psychiatre a examiné l'élu et l'a déclaré « irresponsable, dangereux pour lui et pour les autres ». Il a donc été transféré aux urgences psychiatriques. Un nouveau diagnostic a conclu au contraire à son excellente santé mentale. Mohamed Bekhtaoui a donc de nouveau été placé en garde à vue, ce mercredi après midi.

Il a saisi ses quelques moments de liberté pour publier une vidéo sur sa page Facebook, où il lance un anathème contre les policiers de La Courneuve et sa commissaire. « Mme la commissaire, nous les Bekhtaoui nous aurons jamais peur de vous et nous vous demanderons d'aller faire vos magouilles ailleurs (…) », écrit-il. Sur la vidéo, il renchérit : « Honte à vous Mme la commissaire, vous devez démissionner, je ne vous lâcherai pas (…). Les policiers m'ont massacré devant ma mère. La police de La Courneuve s'acharne sur moi. »

[…]

Le Parisien

En Lien :

- *Courneuve (93) : Mohamed Bekhtaoui, placé en détention est poursuivi pour menaces de mort et violences contre des policiers (MàJ : Asselineau dément qu'il fut élu de l'UPR et accuse l'AFP de fake news)*

La Courneuve (93). L’élu aux 21 condamnations jugé pour apologie du terrorisme : “Je vais devenir le nouveau Mohamed Merah (…) Je vais faire un carnage”